

1992

« Vous ne pouvez pas voter, vous êtes mort »



« Vous ne pouvez pas voter, vous êtes mort ! ».

Imaginez la stupeur de M. René PAGES, bien connu à St-Affrique et particulièrement à Tiergues où, durant de longues années, il est venu passer ses vacances au château dont il était propriétaire, lorsqu'il a entendu cette phrase prononcée par le président du bureau de vote où il allait remplir, le 22 mars, son devoir électoral dans sa bonne ville de Nîmes.

Fort heureusement, M. Pagès ne manque pas d'humour et a pris cette annonce avec bonne humeur.

Cela ne l'a pas empêché de nous déclarer : *« J'aurais été cardiaque, je risquais l'attaque ».*

TIERGUES :

Le château cambriolé

Un vol avec effraction a été commis, entre le 1er et le 20 novembre, au château de Tiergues, sur la commune de Saint-Affrique. Le ou les voleurs ont profité de l'absence des propriétaires, Mme et M. Pagès, domiciliés à Nice, pour s'introduire dans la résidence secondaire inoccupée. Ils ont dérobé de nombreux meubles et bibelots pour un montant estimé à environ 10 millions de centimes.

Les faits

Dimanche 22 mars, pour les Régionales, M. Pagès se présente au bureau de vote avec sa carte d'électeur qu'il a reçu quatre jours plus tôt à son domicile.

Lorsque vient son tour de déposer dans l'urne son bulletin, il tend les documents au scrutateur. Celui-ci, selon le rituel, annonce les noms et prénoms de notre électeur, afin que le collègue, préposé au pointage sur la liste, puisse officier.

Pour René Pagès, c'est alors que commence l'incident tragi-comique. Car s'il figure bien sur la liste, son nom est accompagné de la mention « décédé ». Stupeur, protestation, discussions...

« Les gens du bureau de vote ont téléphoné au bureau des élections, raconte M. Pagès, lequel a confirmé que René Pagès était bien décédé en décembre 1990, et que si je me prétendais vivant, je devais me rendre immédiatement rue de la Couronne (siège du bureau des élections) muni de tous les papiers et du livret de famille. J'ai répondu que si un mort ne pouvait pas voter, il ne pouvait pas non plus se déplacer ? ».

Et, pour montrer qu'il était bien vivant, René Pagès affirme qu'il ne quittera les lieux qu'après avoir voté, à moins d'en être expulsé par la force publique.

Devant le comportement de ce « mort récalcitrant » et après concertation de tout le bureau (et moyennant la rédaction d'un procès-verbal), René Pagès est finalement autorisé à voter.

Le mystère de sa mort n'ayant pas été éclairci, M. Pagès a écrit à M. Jean Bousquet, maire de Nîmes et bien connu en Aveyron, pour lui poser trois questions

« D'abord, le jour et l'heure de mon décès ; ensuite, la cause de ce décès ; enfin, l'emplacement où j'ai été inhumé. C'est bien la moindre des choses que je puisse aller déposer quelques fleurs sur ma propre tombe » a conclu l'octogénaire, hilare.

Une histoire qui n'a pas fini de réjouir M. Pagès qui se fera un plaisir de vous la conter plus en détails lorsque vous le rencontrerez par chez vous.

(Merci à Mme Berthe Rigal de nous avoir servi d'intermédiaire pour que nous puissions vous raconter cette « anecdote »).

29 novembre 1985